

Province de Québec
MRC de Bécancour
Municipalité de Sainte-Françoise

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #54-2026 ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 13 avril 2026, le projet de règlement #54-2026 ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci;

QUE l'adoption du règlement #54-2026 édictant un code d'éthique et de déontologie des élus sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 4 mai 2026 à 20h, à la salle municipale sis au 563 10^e et 11^e rang Est;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 575 10^e et 11^e rang Est, durant les heures d'ouverture.


Donné à Sainte-Françoise, ce 14 avril 2026.


Carine Neault, greffière-trésorière

Certification de publication
(articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Françoise, MRC de Bécancour, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Françoise, ce 14 avril 2026.


Carine Neault, greffière-trésorière